

3BFORMATIONS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1000 Euros

Siège social : 50 Rue des Fraisiers 93420 Villepinte

R.C.S. EN FORMATION

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 07/08/2024 à quinze heures trente, est présent au siège social de la société :

M. BENABDELOUAHED Mohamed-Chérif né le **12/03/2003** à **Villepinte** (93420) de nationalité Française, demeurant au **50 Rue des Fraisiers 93420 Villepinte**.

La SASU **SAGNI INVEST**, immatriculée au **RCS de Bobigny**, sous le numéro Siren **910 468 180**, dont le siège social est au **2 Allée Urbain le Verrier 93420 Villepinte**, représentée par **BENZREG Abdelaziz**.

La SASU **HBHC**, immatriculée au **RCS de Bobigny**, sous le numéro Siren **951 050 269**, dont le siège social est au **17 Allée Des Erables, 93270 Sevrans**, représentée par **HAMIDOU Bah**.

L'assemblée des actionnaires et fondateurs de la société **3BFORMATIONS** (Société par actions simplifiée).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par **M. BENABDELOUAHED Mohamed-Chérif**, président de cette assemblée, est la **Nomination des dirigeants de la société**.

RÉSOLUTION 1

Nomination aux fonctions de **président** telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

M. BENABDELOUAHED Mohamed-Chérif né le **12/03/2003** à **Villepinte** (93420) de nationalité Française, demeurant au **50 Rue des Fraisiers 93420 Villepinte**.

Celui-ci, présent, déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2

La rémunération de **M. BENABDELOUAHED Mohamed-Chérif** sera définie ultérieurement.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 3

Nomination aux fonctions de **directeur général** telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La SASU **SAGNI INVEST**, immatriculée au **RCS de Bobigny, sous le numéro Siren 910 468 180**, dont le siège social est au **2 Allée Urbain le Verrier 93420 Villepinte**, représentée par **BENZREG Abdelaziz**.

Celle-ci, présente, déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 4

La rémunération de la SASU **SAGNI INVEST** sera définie ultérieurement.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en quatre exemplaires originaux, qui seront signés par l'assemblée des actionnaires.

Fait à Seine-Saint-Denis,

Le 07/08/2024

Signatures

M. BENABDELOUAHED Mohamed-Cherif

Président

SASU **SAGNI INVEST**,
représentée par **BENZREG Abdelaziz**
Directeur Général

Signé par :

BENABDELOUAHED Mohamed-Cherif

F52C43C4B06C464...

Signé par :

BENZREG Abdelaziz

6B5CCCD32267409...

SASU HBHC,
représentée par HAMIDOU Bah
Associé

Signé par :

A4E2FB92983443B...